Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1179

Rubrik: Politique de la drogue

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLITIQUE DE LA DROGUE

Punir des délinquants ou soigner des malades ?

En considérant les toxicomanes comme des personnes malades et non pas comme des délinquants, la question de la distribution de drogue trouve une réponse «naturelle». Une position que les cantons romands auront du mal à adopter.

PROGRAMME COMMUN

Les partis radical, socialiste et démocrate-chrétien ont publié en juillet un *Manifeste pour une politique des drogues cohérente.* Six postulats y sont développés; les trois partis gouvernementaux proposent des mesures préventives comprenant l'identification des individus menacés de dépendance et le traitement précoce des consommateurs de drogue débutants, la création de possibilités éducatives, le traitement médical comprenant la prescription de drogue lorsqu'elle est médicalement justifiée, l'impunité de la consommation de drogue, des mesures plus efficaces pour combattre le grand commerce criminel et une politique des drogues cohérente dans toute la Suisse.

Pour réaliser ces postulats, une révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants est nécessaire.

(*pi*) Les questions, trop souvent, sont mal posées. Concernant la drogue par exemple, on se demande s'il faut distribuer de l'héroïne ou de la méthadone aux personnes dépendantes. La première question à laquelle nous devrions répondre est plutôt: les toxicomanes sont-ils des délinquants ou des malades ? L'esquisse de politique fédérale actuelle est une réponse implicite, mais le débat n'a jamais eu lieu et les toxicomanes sont encore généralement considérés comme des délinquants. Il suffit pourtant d'avoir vu la misère de ce milieu pour se convaincre que les drogués doivent être aidés et non pas punis. Certes, des délits autres que la consommation de drogue sont souvent commis pour l'achat des doses quotidiennes; mais ne faudrait-il pas admettre une responsabilité pénale restreinte ?

Les toxicomanes fortement dépendants étant considérés comme des malades, la question de la distribution de produits de substitution ou de drogue ne se pose plus; une réponse positive est évidente comme moyen d'atténuer des souffrances, tout en s'inscrivant dans un programme plus vaste de réinsertion. Les premiers résultats du programme de distribution *Lifeline* confirment d'ailleurs, pour l'héroïne, la justesse de cette approche (des résultats à considérer toutefois avec prudence: ils ne sont que partiels et le nombre de personnes impliquées est limité – voir page suivante).

Le même argument plaide en faveur d'une dépénalisation de la consommation de drogue, cette mesure ne constituant qu'un retour à la situation d'avant 1975. La pénalisation a en effet été introduite à cette date dans l'espoir de décourager la consommation, souhait qui ne s'est pas concrétisé. Il faut certes attendre les résultats définitifs du programme de distribution contrôlée, mais il faut aussi envisager sérieusement une révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants. Une distribution à plus large échelle sous couvert d'expérimentation n'aurait en effet pas de sens parallèlement à une loi répressive.

Dans cet esprit, le programme des trois partis gouvernementaux (radical, démocrate-chrétien et socialiste) formule des propositions intéressantes et réalistes, notamment dans le domaine de la prévention. Car il n'y a pas d'illusions à se faire, la seule distribution de drogue aux personnes dépendantes ne résoudra en rien le problème général, il ne fera que soulager les bénéficiaires de ces mesures. Il faut en effet s'attendre à ce que les réseaux de vente cherchent par tous les moyens à recréer une demande chez une clientèle nouvelle pour remplacer celle qui leur aura échappé. Il serait faux pourtant de s'opposer à une distribution à large échelle (les spécialistes parlent de 5000 personnes environ sur les 20 000 à 30 000 drogués que compte le pays) à cause du risque de voir les *dealers* recruter de nouveaux consommateurs, car la drogue n'est pas un marché qui répond aux règles de l'économie. Le produit vendu est destiné à des gens dépendants, qui ne sont donc pas libres de leur achat, mais d'un autre côté le nombre de personnes potentiellement intéressées par la drogue est limité. D'où l'importance de la prévention, pour maintenir ce nombre aussi bas que possible. 30 millions de francs ont été consacrés à la prévention par la Confédération, les cantons et les communes en 1993. Une somme à mettre en rapport avec le chiffre d'affaires du marché suisse de la drogue, qui se monte à plusieurs centaines de millions de francs par année.

Nous butons là sur un problème de méthode de gouvernement: nous sommes dans un système où nous préférons réagir plutôt que prévenir. Le coût de la réaction peut être évalué à court terme, porté au budget de l'année suivante, et correspond à des dépenses facilement contrôlables. Pour réaliser une prévention efficace, nous devrions commencer par établir des budgets et des objectifs sur de longues périodes, par exemple dix ans, afin d'avoir une idée des bénéfices que procure la prévention et des coûts engendrés par son absence (voir DP nº 1169 et 1173).

Manquent encore les moyens nécessaires pour lutter contre le trafic de drogue, qui doit rester interdit et puni. Or la plupart des «accros» sont également revendeurs et l'on connaît les astuces des *dealers* et de leurs réseaux pour ne pas se faire prendre: ils ne transportent que de petites quantités à la fois et profitent des droits fondamentaux de la personne pour se soustraire à un renvoi vers leur pays. Tant Moritz Leuenberger que Josef Estermann pensent que les mesures de contrainte à l'égard des étrangers qui seront

●●●

PROGRAMME «AIDE À LA SURVIE» – DISTRIBUTION CONTRÔLÉE DE DROGUE – ETAT EN AOÛT 1994			
	Héroïne	Morphine	Méthadone intraveineuse
Etude en double-aveugle avec groupe de contrôle	Thoûne (25) Olten (25) ***en recrutement***	Thoune (25) Olten (25) ***en recrutement (20 pers. à Olten)***	
Etude avec attribution des personnes au hasard	Bâle (50)	Bâle (50)	Bâle (50)
	votation populaire positive en juin 1994; étude à commencer en octobre 1994		
Etude avec prescription individuelle (variations contextuelles)	Sozialamt Zurich (50) ***en cours***	Schaffhouse (25) Zoug (25) ***non commencé décisions politiques en automne***	Fribourg (50) ***en recrutement (une dizaine de personnes actuellement)***
Etude avec prescription individuelle	Berne (50)	Berne (50)	Berne (50)
	en recrutement; étude commencée le 15 mai		
Etude avec prescription individuelle (femmes)	Zurich (50) ***en cours***	Zurich (50) ***suspendu (réactions violentes de patientes)***	Zurich (50) ***en recrutement***

●●●

soumises au peuple à la fin de l'année devraient résoudre une bonne partie du problème... C'est probable pour la scène ouverte. Mais on peut craindre aussi un retour du marché à la clandestinité, avec pour corollaire un contrôle plus difficile ainsi qu'une augmentation des prix de la drogue, donc des délits commis pour s'en procurer...

Toutes ces pistes, et d'autres qui tournent le dos à la méthode axée essentiellement sur la répression, seront sans trop de difficultés acceptées dans les grands cantons alémaniques. Mais il est à craindre que la Suisse romande s'oppose vigoureusement à la dépénalisation et à la distribution. On ne saurait pourtant prétendre qu'un système est meilleur que l'autre, la quantité de toxicomanes rapportée à la population étant comparable des deux côtés de la Sarine. Par contre, là où la position romande devient intenable, c'est qu'elle est trop exclusive: difficile de faire cohabiter la répression des consommateurs et la distribution de drogue par exemple. Or les expériences de ces dernières années nous ont montré que les solutions au problème de la drogue seront multiples. Elles ne pourront plus s'appuyer sur une loi de type réglementaire (à tel comportement correspond telle punition); ce sont plutôt des objectifs, des moyens et des répartitions de compétence qu'il faudra définir. ■

Prescription médicale de stupéfiants – un an après

(*ge*) Le 24 juin 1993, l'Office fédéral de la santé présentait le plan d'une série d'expériences chez l'homme, impliquant la distribution contrôlée de stupéfiants à des toxicomanes. Les événements s'accélérant, on évoque ça et là les «premières évaluations positives» de l'expérience. Le tableau ci-contre reprend le plan des études de juin 1993, complété par l'état de la situation un an après; il est clair qu'en un an, l'expérience n'a guère fait que de commencer. La distorsion entre la lenteur des études (hors laboratoire !) et les décisions politiques rapides sera-t-il évitable ?

Une évaluation du déroulement de l'étude permet de dégager les points suivants:

1. aucune des villes candidates ne s'est désistée;
2. un tel projet trouve même grâce devant le peuple (Bâle);
3. le recrutement des cohortes (terme utilisé pour parler d'un groupe) se fait beaucoup plus facilement pour les projets de distributions d'héroïne que pour ceux qui distribuent morphine et méthadone;
4. les «pertes» (sujets quittant l'expérience) sont très faibles, de l'ordre de 10% pour l'héroïne, plus élevées pour les autres. L'étude se déroule de manière globalement positive.

Les cohortes sont petites et, pour ainsi dire, ne perturbent pas le marché de la drogue. Même après évaluation complète, ces études ne permettront guère de prévoir les événements qui suivraient une distribution à plus large échelle de stupéfiants. ■

EN BREF

Le lundi du Jeûne fédéral n'est pas férié à Berne. A la librairie Stauffacher il y aura à 20 heures le «vernissage» d'un livre d'Helmut Hubacher, le plus ancien conseiller national en fonction et un des meilleurs connaisseurs de la politique fédérale. Titre du livre *Tatort Bundeshaus*.

Marx n'est pas encore oublié. L'Université populaire socialiste d'Uster, dans le canton de Zurich, consacre quatre soirées au Manifeste du Parti communiste de Marx et Engels à partir du 24 août.

L'appel de l'Association suisse des locataires (ASLOCA) à ses membres pour assurer le financement d'un référendum contre le démantèlement de la protection des locataires a eu du succès. En quelques jours plus de 15 000 membres ont mis à disposition près d'un demi million de francs.